

voir à Terre-Neuve, et qu'on croyait que Morine lui était de quelque valeur, quand le gouverneur McCallum vint à Saint-Jean, sir James Winter fit rendre à Morine son portefeuille. Nous ne savons pas exactement quelle correspondance fut échangée entre Morine et le gouverneur, parce qu'une grande partie des pourparlers fut faite verbalement, mais nous savons que la lettre suivante fut écrite par Morine au gouverneur :

Excellence,—A propos de votre conversation de ce jour, je désire dire que si je suis nommé au conseil exécutif, je mettrai fin à mes relations professionnelles avec G. R. Reid, et qu'à l'avenir je n'agirai plus professionnellement pour lui ou en son nom, sans votre approbation. Je suis ajouter que je partage absolument votre opinion que je ferais sagement, dans les circonstances, d'éviter même l'apparencé de relations trop intimes avec M. Reid, et, à cette fin, de renoncer pour quelque temps même à mes droits stricts. Je n'ai aucun doute que je serai capable de vous convaincre, par ma conduite, de ma bonne foi en cette affaire.

Respectueusement,
ALFRED B. MORINE.

Saint-Jean, le 12 avril 1899.

Sur cette garantie de bonne conduite à l'avenir, Morine fut repris dans le gouvernement de Terre-Neuve et y resta quatre ou cinq mois. Sir James Winter était allé en Angleterre pour affaires. Dans l'intervalle, Morine avait mal administré les affaires au point qu'à son retour dans la colonie, sir James Winter se rendit auprès du gouverneur et le pria de demander sa démission à Morine, ce qui fut fait, et celui-ci fut forcé, sur l'invitation du gouverneur McCallum, de démissionner une seconde fois. Il fut ainsi réduit de nouveau à la position de simple particulier, excepté qu'il conserva son siège à la législature. Ce fut peu de temps après qu'eut lieu une élection générale, et cet homme, ayant été renvoyé une fois de sa charge et ayant été forcé de démissionner une seconde fois, eut la hardiesse de s'unir à Reid et de se porter candidat à l'élection comme chef d'un parti dans le but de revenir à la législature. Mais qu'il soit dit à l'honneur de Terre-Neuve que, bien qu'il ait été élu, trois seulement de ses partisans furent élus et le parti cessa presque d'exister. A la session suivante fut adoptée une loi par laquelle cette infâme transaction de chemin de fer fut en partie palliée. Les dépêches télégraphiques furent remises à la colonie, et Reid s'engagea, au bout de cinquante ans à remettre le chemin de fer à la colonie contre remboursement de \$1,000,000 et certaines réclamations de particuliers pour des terrains qu'il s'était appropriés furent admises, et les terrains retournèrent à ces particuliers, la colonie payant à Reid une petite somme d'argent. Quelques-uns des pires caractères de cette transaction furent ainsi palliés; mais même avec cela, cette opération continue et continuera pen-

M. CARVELL.

dant encore cinquante ans d'être un terrible fardeau pour la population de Terre-Neuve.

Ayant, je crois—que je puis le dire avec vérité, trahi la colonie pour l'avantage de son client, il se dispose à trahir celui-ci pour son propre avantage personnel, et nous constatons qu'au bout de trois ou quatre ans est arrivée la chose qui devait inévitablement arriver.

Il n'y a pas deux hommes qui puissent travailler ensemble à une chose qui est mauvaise dès le début, et qui continue d'être mauvaise, sans qu'au moins le principal coupable dans cette opération soit découvert et que le châtement qu'il mérite lui soit appliqué.

Au bout de peu de temps Morine et Reid se brouillèrent et nous assistons alors à quelques incidents très remarquables. Il appert qu'en 1898, alors que Reid essayait de s'emparer de tout Terre-Neuve, l'idée vint à son esprit brillant—et il avait réellement un esprit brillant—et je dois dire ici que je ne dis pas de mal de Reid. Il était entrepreneur, à la recherche de tout ce qu'il pouvait entreprendre; et s'il y a du mal à dire de quelqu'un, il doit être dit du fonctionnaire qui avait fait serment de protéger les intérêts de la colonie. C'est lui l'homme sur qui le blâme doit retomber.

Mais ils se brouillèrent. Comme je l'ai dit, ils crurent utile d'avoir un journal. Reid avança \$3,500 pour acheter un journal; mais, comme il ne voulait pas paraître dans cette affaire, le journal, sur son ordre, fut mis entre les mains de ses représentants, et une hypothèque au montant de \$3,500 fut faite en faveur de A. B. Morine, avec l'entente entre Morine et Reid que Reid était propriétaire du journal, mais qu'il devait demeurer nominalement la propriété de Morine. Quand ils se brouillèrent, Morine refusa de rendre des comptes ou de remettre la propriété, prétendant qu'elle était sienne. Reid le cita devant les tribunaux; le procès commença en 1905 et finit en 1906. Si nos amis de la droite désirent connaître toute l'opération, ils n'ont qu'à consulter les rapports de Terre-Neuve de 1905-1906, ou les journaux de cette époque, où ils la trouveront exposée en entier. Je les renverrai particulièrement au "Telegram" du 1er mars 1906 et du 16 mars 1906, où ils trouveront un dossier complet de l'affaire et le jugement du tribunal.

Et le jugement du tribunal fut que Morine détenait la propriété en qualité de fondé de pouvoirs, en qualité de fidéi-commissaire, et il reçut ordre de remettre la propriété à Reid. Un arrangement quelconque fut effectué et Morine rendit la propriété. Maintenant, il fut révélé à ce procès—et c'est là un point sur lequel j'invite mon très honorable ami (M. Borden) à porter le meilleur de son attention, car sans ce procès, on n'aurait probablement jamais su ce que comportait cette opération entre Mo-